

COMMUNE
de
LES PORTES-EN-RE
(CHARENTE-MARITIME)
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUILLET 2019

L'an Deux Mille Dix-Neuf le 5 juillet à 19 heures 00,

le Conseil Municipal de la Commune des PORTES-EN-RE

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel AUCLAIR, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :... 13

Nombre de Présents :.....11

Nombre de Votants :.....13

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2019

PRESENTS : Mrs. Michel AUCLAIR, Michel OGER, Mme Elisabeth BIDARD, M. Alain BRIAND, Mmes Elisabeth REGRENY, Marie-Françoise PENAUD, M. Jean-Luc CHENE, Mmes Annie DENIEL, Denise MARTIN, M. Youri MOSIO, Mme Colette NICOLAS.

ABSENTS / EXCUSES : Mme Valérie CHARPENTIER et M. Xavier de BOISSARD qui ont respectivement donné procuration à Mme Elisabeth BIDARD et M. Alain BRIAND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Elisabeth BIDARD.

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Informations

Monsieur le Maire informe qu'après accord de la commission des sites, les services du Département vont couper les arbres dangereux situés au droit de la départementale en prenant les précautions environnementales nécessaires notamment dans le cadre de la préservation des chauves-souris.

Monsieur le Maire informe que le rond-point au Phare des Baleines à Saint-Clément sera ouvert demain.

Monsieur le Maire explique qu'il a eu une réunion avec le SDIS à Sainte-Marie de Ré pour les zones de baignades surveillées. 4 sauveteurs seront basés sur la commune dont 3 seront logés dans la maison du Haut des Treilles. La surveillance se fera à la plage de la Loge de 11h00 à 19h00.

Monsieur Michel OGER explique que la brigade des digues travaille sur l'épi du Marchais qui est très abimé. Il y en a au moins pour 3 semaines de travail pour tout réparer.

Monsieur le Maire informe que l'élagage des arbres a été fait ce jour sur la route de la Pointe à Chabot afin de ne plus gêner l'émission de l'antenne relais SFR.

I – Plan canicule 2019

Monsieur le Maire explique qu'un courrier d'information a été adressé aux personnes concernées.

Il précise qu'un plan sera préparé lors de la réunion du CCAS le 11 juillet prochain.

Affaires générales

II– Recomposition du Conseil Communautaire en vue du renouvellement général des Conseillers Municipaux – Accord local

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE DE :

- **de fixer** le nombre de sièges des délégués communautaires à 28 tel que prévu au tableau ci-dessous ;
- **de répartir** comme suit le nombre de sièges des délégués communautaires :

COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE ILE DE RE 2019 En nombre d'habitants	NOMBRE DE SIEGES A COMPTE DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX : ACCORD LOCAL
SAINTE-MARIE DE RE	3 373	5
LA FLOTTE	2 754	4
SAINT-MARTIN DE RE	2 288	3
RIVEDOUX PLAGE	2 285	3
LE BOIS PLAGE	2 283	3
ARS EN RE	1 312	2
LA COUARDE SUR MER	1 205	2
LOIX	715	2
SAINT-CLEMENT DES BALEINES	628	2
LES PORTES EN RE	612	2
TOTAL	17 455	28

III – Projet de bail – Relais d'ORANGE route du Fier

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** ce qui précède ;
- **Confirme** la mise à disposition à l'opérateur ORANGE d'un emplacement sur une partie du parking sis à l'angle de la route du Fier et de la route de l'Anse du Fourneau, cadastré section BA n°73 ;
- **Confirme** le montant du loyer annuel de 10 000 € nets toutes charges incluses, prenant effet à la date de signature du bail et qu'il sera augmenté annuellement de 1% sur la base du loyer de l'année précédente ;
- **Approuve** les termes du bail tel que présenté ;
- **Autorise** Monsieur à signer le bail.

IV – Projet de bail SFR

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 POUR et 1 CONTRE (M. Y MOSIO) :

- **Approuve** ce qui précède,
- **Confirme** la reconduction de la mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section AX n°6 au lieu-dit « Les Marais de la Prée » à Hivory SAS ;
- **Approuve** les termes du projet de convention définissant les modalités de la mise à disposition de la parcelle sus-évoquée à la Société HIVORY SAS tel que présenté ;
- **confirme** le montant du loyer annuel de 10 000 € nets toutes charges incluses, prenant effet à la date de signature du bail ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

V – ALSH – Projet pédagogique été 2019

Après avoir pris connaissance de ce projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- **approuve** le projet pédagogique l'ALSH communal « Les Moussaillons du Pertuis » établi pour l'été 2019 et tel que présenté.

VI – AGUR – Pose d'un concentrateur de télé-relève sur le toit d'un bâtiment – Projet de convention

Point reporté.

Finances

VII – Budget global 2019 de la Commune – Inscription en section d’investissement

Après avoir écouté l’exposé de **Monsieur Michel OGER**, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

⇒ **Approuve** la nécessité d’effectuer la dépense énumérée ci-dessus et telles que présentée par **Monsieur Michel OGER** ;

Vu l’objet des dépenses,

⇒ **Décide** de procéder comme suit à l’inscription en section d’investissement du budget global 2019 de la Commune, la dépense comme suit :

- **Opération 7117 « Aménagement du littoral »**

- **Article 2188 « Autres immobilisations »..... 482.82 € TTC**

⇒ **Charge** Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

VIII – ALSH – Mini-séjour été 2019 – Participation des parents

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Approuve** ce qui précède,
- **Décide** de fixer le prix du mini-séjour encadré par l’ALSH communal, se déroulant du 15 au 19 juillet 2019, en fonction du quotient familial comme suit :
 - de 0 à 400 : prix d’une journée normale d’ALSH + 3 euros par enfant et par jour
 - de 401 à 700 : prix d’une journée normale d’ALSH + 4 euros par enfant et par jour
 - à partir de 701 : prix d’une journée normale d’ALSH + 5 euros par enfant et par jour
- **Charge** Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

IX – Marché de travaux « Aménagement de la rue de Villeneuve et de ses rues, impasses et venelles adjacentes » - Attributaire

Le conseil municipal, après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Approuve** la procédure mise en place ;
- **Décide** de retenir l’offre de l’entreprise COLAS SUD-OUEST pour l’aménagement de la rue de Villeneuve, de ses rues, impasses et venelles adjacents, pour un montant de 294 913,75 € HT, soit 353 896.50 € TTC ;
- **Charge** Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

Personnel

X – CNFPT – Plan de formation mutualisé sur l’Ile de Ré

Après avoir pris connaissance de la convention proposée par la délégation de Poitou-Charentes du CNFPT et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention relative au plan de formation mutualisé proposée par la délégation de Poitou-Charentes du CNFPT, telle que présentée ;
- **Charge** Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que tout document s’y rapportant.

XI – ALSH – Mini-séjour été 2019 – Temps de travail

Point reporté dans l’attente de l’avis du CTP.

XII – Projet de PLUi - Avis

Point reporté.

Questions diverses

Madame Marie-Françoise demande quand aura lieu l'inauguration de la maison médicale.
Il est proposé de l'organiser au mois de septembre.

Monsieur le Maire propose de définir la date du 16 juillet prochain à 11h00 pour voter le projet du PLUi.

Madame Elisabeth REGRENY évoque la journée du 14 juillet :

- Départ de la Mairie à 11h30 suivi d'un pot
- 22h15 : retraite aux flambeaux
- 23h00 : feu d'artifice suivi d'un bal.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h50.

Fait en Mairie de LES PORTES-EN-RE,
Le 11 juillet 2019
LE MAIRE,
Michel AUCLAIR